

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°04/AONO/SPE/CIPM/2024 DU 18 SEPTEMBRE 2024 POUR LA FOURNITURE DU PAPIER JOURNAL BLANC AMELIORE A LA SOCIETE DE PRESSE ET D'EDITIONS DU CAMEROUN (SOPECAM).

1. Objet

Le Directeur Général de la SOPECAM, lance un Appel d'Offres national Ouvert en procédure d'urgence pour la fourniture du papier journal blanc amélioré à la SOPECAM, destiné à la fabrication du journal Cameroon Tribune et des autres journaux.

2. Consistance des prestations

Les fournitures objet du présent appel d'offres sont constituées de quatre cent (400) tonnes de papier journal blanc amélioré en bobines de caractéristiques :

- Diamètre bobine : 100 cm
- Diamètre du mandrin : 76 mm
- Grammage papier : 48,8 g/m²
- Laize : 76 cm ;
- Couleur : blanc ;
- Indice de blancheur : > 70 ISO offset.

3. Coût Prévisionnel

Le coût prévisionnel est de trois cent cinquante-sept millions

huit cent soixante-huit mille (357 868 000) francs CFA CFA TTC.

4. Allotissement

Les fournitures objet du présent appel d'offres sont constituées d'un lot unique

5. Participation et origine

La participation à cet appel d'offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais justifiant d'une expérience avérée dans la commercialisation du papier journal.

6. Financement

Les fournitures objet du présent appel d'offres seront financées par le Budget d'Exploitation de la SOPECAM Exercice 2024, rubrique 60, ligne 602-B (Achat de papier journal).

7. Consultation du Dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté, aux heures et jours ouvrables, auprès du Service des Marchés de la Société de Presse et d'Editions du Cameroun à Yaoundé, sis Boulevard de l'OUA, Boîte postale 1218, Téléphone (237) 222-30-41-47, Fax : (237) 222-30-43-62, dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu au Service des Marchés de la Société de Presse et d'Editions du Cameroun à Yaoundé dès publication du présent avis, aux heures ouvrables, sur présentation du reçu de versement, au compte n° 335 98860001-94 ouvert à la Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC) en faveur du Compte d'Affectation Spéciale (CAS-ARMP), de la somme non remboursable de cent soixante-quatre mille quatre cent soixante-sept (164 467) francs CFA. Une version électronique est disponible en ligne sur le site de l'ARMP à l'adresse : www.armac.cm.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07)

exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels et conformément aux prescriptions du DA0, devra parvenir au Service des Marchés de la Société de Presse et d'Éditions du Cameroun à Yaoundé, sise Boulevard de l'OUA, Boîte postale 1218 Yaoundé au plus tard le 04 octobre 2024 à 12 heures, dans trois (03) enveloppes internes et distinctes identifiant :

- Enveloppe A : offre administrative ;
- Enveloppe B : offre technique ;
- Enveloppe C : offre financière.

Ces trois (03) enveloppes seront contenues dans une quatrième et devra porter impérativement la seule et unique mention suivante :

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°04./AONO/SPE/CIPM/2024 DU 18 SEPTEMBRE 2024 POUR LA FOURNITURE DU PAPIER JOURNAL BLANC AMELIORE A LA SOCIETE DE PRESSE ET D'EDITIONS DU CAMEROUN (SOPECAM) ».

(A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT)

Les offres parvenues après la date et l'heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

10. Délai de Livraison

Le marché à passer à l'issue du présent appel d'offres sera exécuté dans un délai maximal de vingt (20) jours.

Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage ou de celle précisée dans ledit ordre de service.

Le lieu de livraison est Douala.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives une caution de soumission remboursable produite par une institution financière de 1er ordre, agréé par le Ministère en charge des Finances du Cameroun et dont la liste figure dans la pièce 12 du DA0, valable pendant cent-vingt (120) jours à compter de la date d'ouverture des offres et d'un montant de sept millions cent cinquante-sept mille

trois cent soixante (7 157 360) francs CFA.

NB : Sous peine de rejet, la caution devra être timbrée au tarif en vigueur, revêtue de la mention manuscrite de l'Etablissement financier émetteur et accompagnée du récépissé de consignation délivré par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC).

12.Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes, selon le cas, par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offre. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres. Toute offre non-conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une institution financière agréée par le Ministère chargé des Finances.

13.Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu au siège de la SOPECAM, 04 octobre 2024 à 13h, par la Commission Interne de Passation des Marchés.

Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

14.Critères d'évaluation

a) Critères éliminatoires

- Absence d'une pièce du dossier administratif ;
- Non-conformité d'une pièce du dossier administratif après expiration du délai de 48h prévu par la réglementation ;
- Fausse (s) déclaration (s) ou pièce falsifiée (s) ;

- Absence d'une pièce de l'offre technique ou de l'offre financière ;
 - Non-conformité du délai de livraison proposé ;
 - Non-conformité des spécifications techniques du papier proposé ;
 - Non-conformité de l'échantillon du papier proposé par rapport au modèle ;
 - Absence d'une attestation de capacité financière du soumissionnaire signée par sa banque et conforme au modèle fourni (pièce N°10.5 du DAO) ;
 - Absence d'agrément délivré par le fabricant du papier journal proposé ;
 - Non-respect d'au moins six (6) critères essentiels.
- b) Critères essentiels
- Présentation de l'offre ;
 - Références justifiées dans le domaine (produire la preuve d'avoir déjà exécuté au moins un marché de fourniture de papier journal au cours des 5 dernières années, de montant au moins égal à deux cents millions (200 000 000) de francs CFA [produire les copies des premières et dernières pages du marché signé + PV de réception, ou contrat et facture]) ;
 - Bilans comptables des trois derniers exercices accompagnés des récépissés de dépôt et faisant ressortir les différents chiffres d'affaires annuels ;
 - Chiffre d'affaire moyen des trois derniers exercices supérieur à 300 millions ;
 - Cohérence du planning de livraison (planning de livraison détaillé ressortant les différentes étapes du processus en indiquant le délai de chacune des étapes, ainsi que le délai global proposé) ;
 - Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) complété, paraphé sur toutes les pages, signé, daté et cacheté sur la dernière page (signature précédée de la mention manuscrite « Lu et Approuvé »)
 - Cahier des Spécifications Techniques (Descriptif des fournitures), paraphé sur toutes les pages, signé, daté et cacheté sur la dernière page (signature précédée de la mention

manuscrite « Lu et Approuvé »).

La satisfaction d'au moins six (06) critères essentiels est indispensable pour l'analyse de l'offre financière.

15. Attribution

Le Marché sera attribué au soumissionnaire ayant satisfait tous les critères éliminatoires, dont les Offres administrative et technique seront conformes aux prescriptions du DAO, et présentant l'Offre financière évaluée la moins-disante.

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'annuler la procédure d'Appel d'Offres et de rejeter toutes les offres à tout moment avant l'attribution, sans encourir une responsabilité à l'égard du ou des soumissionnaires affectés par la décision, ni obligation de les informer des raisons de sa décision. Dans ce cas les soumissionnaires sont invités à retirer leurs offres dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date d'annulation de la procédure. Passé ce délai, les offres seront détruites.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus, aux heures ouvrables, auprès du Service des Marchés de la Société de Presse et d'Editions du Cameroun (SOPECAM) sis à l'Immeuble siège de la SOPECAM, Tél (237) 222-30-41-47 ; (237) 222-30-31-09 ; Fax (237) 222-30-43-62 à Yaoundé, République du Cameroun.